



**- DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTIONS -
ANNÉE 2026**

**DOSSIER À RETOURNER IMPÉRATIVEMENT
AVANT LE VENDREDI 31 OCTOBRE 2025**

NOM DE L'ASSOCIATION (libellé complet et sigle, en lettres majuscules)

Cocher la ou les cases correspondant à votre situation :

☐ Première demande	☐ Subvention de fonctionnement
☐ Renouvellement de demande	☐ Subvention de projet
Montant(s) demandé(s) :	

Dossier à compléter, signer et à retourner, accompagné des pièces demandées :

Par mail : vie-asso@ville-sevrان.fr Par courrier – Mairie de Sevrان Relations Publiques – Vie Associative 28 Avenue du Général Leclerc 93270 Sevrان

Tous les champs sont obligatoires – À défaut, indiquer « néant »

Tout dossier incomplet vous sera retourné systématiquement pour complément d'information. Sans retour de votre part sous 8 jours, votre dossier ne pourra plus être pris en compte.

CADRE RÉSERVÉ À LA VILLE
Dossier arrivé le :

La subvention n'est pas un droit. Ce document n'engage en rien la ville de SEVRAN pour l'octroi d'une éventuelle subvention.

PIÈCES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT
Pour toute demande initiale ou de renouvellement

1. Le formulaire de demande de subvention renseigné
2. Le budget prévisionnel relatif à la demande de subvention de fonctionnement (ANNEXE 1)
3. Le budget prévisionnel détaillant les dépenses et les recettes **pour la subvention de projet** (joindre un **budget prévisionnel pour chaque projet**)
4. Les statuts à jour de l'association signés par le président et déposés en préfecture
5. La copie du récépissé de dépôt en préfecture
6. La copie du certificat d'inscription au répertoire SIREN et/ou SIRET
7. Le procès-verbal de la dernière Assemblée Générale de l'association approuvant le compte de résultat
8. Le rapport d'activité du dernier exercice de l'association
9. L'attestation d'assurance responsabilité civile au nom et adresse de l'association
10. Le compte rendu financier si l'association a perçu une ou des subventions de la ville pour l'année N-1 (si document non transmis dans les six mois de la clôture de l'exercice) **CERFA 15059**
11. Contrat d'engagement républicain dûment daté et signé par le (la) Président (e) de l'association
12. Un relevé d'identité bancaire au nom et adresse du siège social de l'association

La loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 rend obligatoire la transmission d'un compte-rendu financier à l'administration qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée y compris dans le cas où le renouvellement de la subvention n'est pas demandée (modèle CERFA 15059).

Si l'association perçoit une subvention annuelle supérieure à 23 000 € de toute nature, une convention d'objectifs et de moyens sera établie entre la ville de SEVRAN et l'association.

Seules peuvent obtenir une subvention, les associations déclarées en Préfecture, conformément à la loi du 1^{er} juillet 1901 et ayant un numéro SIRET.

Présentation de l'association

IDENTIFICATION DE L'ASSOCIATION

Nom de l'Association (nom statutaire en toutes lettres)

.....

Sigle usuel de l'association

Numéro SIRET : / / / / / / / / / / / / / / / /

ce code est obtenu gratuitement auprès de l'INSEE <https://www.insee.fr/>

Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture : / W / / / / / / / / / /

répertoire national des Associations, le RNA est attribué à l'occasion des enregistrements de création ou modification en préfecture

Adresse du siège social (déclarée en Préfecture) :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Courriel :@.....

Adresse de correspondance si différente du siège sociale :

.....

Code postal : Commune :

IDENTIFICATION DU REPRÉSENTANT LÉGAL DE L'ASSOCIATION :

(Le Président ou la Présidente)

Nom : Prénom :

Qualité :

Courriel :@..... Tél :

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE CHARGÉE DU DOSSIER DE SUBVENTION (si différente du représentant légal). Tout courrier de la Ville sera adressé au Président de l'association, à l'adresse du siège social.

Nom : Prénom :

Courriel :@..... Tél :

Fonction au sein de l'association :

Autres informations pertinentes relatives à l'association que vous souhaitez indiquer :

.....

.....

RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE

Date de déclaration en préfecture le : / / à :

Date de publication au Journal Officiel le : / /

COMPOSITION DU BUREAU

Date de la dernière assemblée générale :

	Prénom et Nom	Adresse	Mail	Téléphone
Président(e)				
Vice-président(e)				
Secrétaire				
Trésorier				

MOYENS HUMAINS DE L'ASSOCIATION :

Nombre de bénévoles de l'association	
Nombre de salariés permanents de l'association	
Nombre de personnels mis à disposition par une autorité publique	
Nombre de volontaires (ex : service civique)	

ADHÉRENTS :

Nombre d'adhérents total (au 1^{er} janvier de l'année en cours) :
dont nombre d'adhérents sevranaï :
Adhérents sevranaï + de 18 ans :dont sexe masculin dont sexe féminin
Adhérents sevranaï - de 18 ans :dontsexe masculin dont sexe féminin
Nombre de personnes non adhérentes qui fréquentent l'association :
Montant de l'adhésion :
.....

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FONCTIONNEMENT DE VOTRE ASSOCIATION

Objet, activité de l'association

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

SUBVENTIONS COMMUNALES ANTÉRIEURES (lors des trois derniers exercices)

Année	Type de subvention / projet	Montant
.....		
.....		
.....		
.....		

Locaux

Occupez-vous de manière permanente un local / des locaux pour votre activité ?

☐ OUI ☐ NON

Local 1 :

Adresse :

Objet de l'occupation (stockage, accueil du public, locaux administratifs ...) :

Propriétaire : ☐ OUI ☐ NON

Si non :

Par qui est-il mis à disposition :

Occupation gratuite : ☐ OUI ☐ NON

Local 2 :

Adresse :

Objet de l'occupation (stockage, accueil du public, locaux administratifs ...) :

Propriétaire : ☐ OUI ☐ NON

Si non :

Par qui est-il mis à disposition :

Occupation gratuite : ☐ OUI ☐ NON

Utilisez-vous des salles communales ?

☐ OUI ☐ NON

Si oui (lesquelles et pour quelles activités - réunions, assemblées, activités, ...)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

PARTICIPATION À LA VIE LOCALE DE L'ANNÉE N (événements, manifestations, dates, lieux ...)

Locale : ☐ OUI ☐ NON

Départementale : ☐ OUI ☐ NON

Nationale : ☐ OUI ☐ NON

Événements/actions réalisés sur la ville :

.....

.....

.....

.....

.....

SUBVENTIONS POLITIQUE DE VILLE (lors des trois derniers exercices)

Année	Intitulé de l'action	Montant
.....		
.....		
.....		
.....		

DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT

Rappel : la subvention de fonctionnement n'est pas un appel à projet mais permet de couvrir les frais courant de l'association (frais d'électricité, internet...)

- Joindre obligatoirement l'ensemble des factures de l'année en cours/budget prévisionnel

Montant sollicité : (€)

Détail/description de la demande :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

DISPONIBILITÉS FINANCIÈRES À LA DATE DE LA DEMANDE

NATURE	Montant €
LDDS (ex CODEVI)	
Livret A	
Compte courant	
Autre	

DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT DE PROJET

- Joindre les devis correspondants et un budget spécifique pour chaque opération

Intitulé n° 1 :

Montant sollicité : (€)

Détail/description de la demande : (nouvelle activité ou pas, nouvelle manifestation ou pas, ...objectifs, public visé, partenariat éventuel, date de réalisation, ...)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Intitulé n° 2 :

Montant sollicité : (€)

Détail/description de la demande : (nouvelle activité ou pas, nouvelle manifestation ou pas, ...objectifs, public visé, partenariat éventuel, date de réalisation, ...)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Les subventions de fonctionnement et de fonctionnement de projet peuvent être cumulables.

DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE	
---	--

Pour rappel, la demande doit être faite par un courrier motivé à l'attention de Monsieur Le Maire dans le cadre d'une situation d'urgence liée à l'actualité pour la réalisation d'un évènement à titre exceptionnel.

- Joindre les devis correspondants et un budget spécifique pour cette opération

Intitulé :

Montant sollicité : (€)

Détail/description de la demande :

This image shows a full page of white paper with horizontal dotted lines, resembling notebook paper. The lines are evenly spaced and run across the entire width of the page. There is no handwriting or other markings on the paper.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) Nom et prénom,
Président(e) de l'association,

- Demande une subvention de fonctionnement de € au titre de l'année ou l'exercice 2026
- Demande une subvention de fonctionnement de projet de € au titre de l'année ou l'exercice 2026
- certifie la véracité des informations contenues dans le présent dossier,
- certifie que l'association est régulièrement déclarée et qu'elle est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants,
- m'engage à satisfaire aux contrôles réglementaires découlant de l'attribution éventuelle d'une subvention, notamment à fournir la justification de l'emploi des fonds accordés, par l'envoi dans les six mois suivants la fin de l'action du compte-rendu de l'action (participants, impact, réalisation...) et de son compte-rendu financier et à tenir à la disposition de la commune tous livres et pièces comptables,

Je souhaite :

- être informée des manifestations à venir sur la ville : ☐ OUI ☐ NON
- participer à la vie locale : ☐ OUI ☐ NON

☐ ***Je donne mon accord pour l'utilisation de mes coordonnées par la Ville de Sevrans dans le cadre d'une communication et d'informations en direction des associations dans le respect du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).***

A, le 2025

Le/la Président(e),

CONTRAT D'ENGAGEMENT RÉPUBLICAIN DES ASSOCIATIONS ET FONDATIONS BÉNÉFICIAIRE DE SUBVENTIONS PUBLIQUES OU D'UN AGRÉMENT DE L'ÉTAT

**Décret no 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi N° 2000-321 du 12 avril 2000
et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiaire de subventions publiques
ou d'un agrément de l'État**

L'importance des associations et des fondations dans la vie de la Nation et leur contribution à l'intérêt général justifient que les autorités administratives décident de leur apporter un soutien financier ou matériel. Il en va de même pour les fédérations sportives et les ligues professionnelles. L'administration, qui doit elle-même rendre des comptes aux citoyens, justifier du bon usage des deniers publics et de la reconnaissance qu'elle peut attribuer, est fondée à s'assurer que les organismes bénéficiaires de subventions publiques ou d'un agrément respectent le pacte républicain.

A cette fin la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République a institué le contrat d'engagement républicain.

Conformément aux dispositions des articles 10-1 et 25-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, le présent contrat a pour objet de préciser les engagements que prend toute association ou fondation qui sollicite une subvention publique ou un agrément de l'État. Ainsi, l'association ou la fondation « s'engage (...) à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine ainsi que les symboles de la République (...) », « à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République » et « à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public ».

Ces engagements sont souscrits dans le respect des libertés constitutionnellement reconnues, notamment la liberté d'association et la liberté d'expression dont découlent la liberté de se réunir, de manifester et de création.

ENGAGEMENT n°1 : RESPECT DES LOIS DE LA RÉPUBLIQUE

Le respect des lois de la République s'impose aux associations et aux fondations, qui ne doivent entreprendre ni inciter à aucune action manifestement contraire à la loi, violente ou susceptible d'entraîner des troubles graves à l'ordre public. L'association ou la fondation bénéficiaire s'engage à ne pas se prévaloir de convictions politiques, philosophiques ou religieuses pour s'affranchir des règles communes régissant ses relations avec les collectivités publiques. Elle s'engage notamment à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République.

ENGAGEMENT n°2 : LIBERTÉ DE CONSCIENCE

L'association ou la fondation s'engage à respecter et protéger la liberté de conscience de ses membres et des tiers, notamment des bénéficiaires de ses services, et s'abstient de tout acte de prosélytisme abusif exercé notamment sous la contrainte, la menace ou la pression. Cet engagement ne fait pas obstacle à ce que les associations ou fondations dont l'objet est fondé sur des convictions, notamment religieuses, requièrent de leurs membres une adhésion loyale à l'égard des valeurs ou des croyances de l'organisation.

ENGAGEMENT n°3 : LIBERTÉ DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION

L'association s'engage à respecter la liberté de ses membres de s'en retirer dans les conditions prévues à l'article 4 de la loi du 1er juillet 1901 et leur droit de ne pas en être arbitrairement exclu.

ENGAGEMENT n°4 : ÉGALITÉ ET NON-DISCRIMINATION

L'association ou la fondation s'engage à respecter l'égalité de tous devant la loi. Elle s'engage, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, à ne pas opérer de différences de traitement fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'appartenance réelle ou supposée à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée qui ne reposeraient pas sur une différence de situation objective en rapport avec l'objet statutaire licite qu'elle poursuit, ni cautionner ou encourager de telles discriminations. Elle prend les mesures, compte tenu des moyens dont elle dispose, permettant de lutter contre toute forme de violence à caractère sexuel ou sexiste.

ENGAGEMENT n°5 : FRATERNITÉ ET PRÉVENTION DE LA VIOLENCE

L'association ou la fondation s'engage à agir dans un esprit de fraternité et de civisme. Dans son activité, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, l'association s'engage à ne pas provoquer à la haine ou à la violence envers quiconque et à ne pas cautionner de tels agissements. Elle s'engage à rejeter toutes formes de racisme et d'antisémitisme.

ENGAGEMENT n°6 : RESPECT DE LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE HUMAINE

L'association ou la fondation s'engage à n'entreprendre, ne soutenir, ni cautionner aucune action de nature à porter atteinte à la sauvegarde de la dignité de la personne humaine. Elle s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur destinés à protéger la santé et l'intégrité physique et psychique de ses membres et des bénéficiaires de ses services et ses activités, et à ne pas mettre en danger la vie d'autrui par ses agissements ou sa négligence. Elle s'engage à ne pas créer, maintenir ou exploiter la vulnérabilité psychologique ou physique de ses membres et des personnes qui participent à ses activités à quelque titre que ce soit, notamment des personnes en situation de handicap, que ce soit par des pressions ou des tentatives d'endoctrinement. Elle s'engage en particulier à n'entreprendre aucune action de nature à compromettre le développement physique, affectif, intellectuel et social des mineurs, ainsi que leur santé et leur sécurité.

ENGAGEMENT n°7 : RESPECT DES SYMBOLES DE LA RÉPUBLIQUE

L'association s'engage à respecter le drapeau tricolore, l'hymne national, et la devise de la République.

Lieu : _____ Le : _____ Nom, prénom et qualité du responsable légal de l'association